

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Version 2026 – Clients professionnels

## 1. CHAMP D'APPLICATION – ACCEPTATION

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent toutes les ventes de produits conclues entre **ECLISSE** et tout acheteur professionnel (ci-après « l'Acheteur »).

1.2 Toute commande implique l'adhésion sans réserve de l'Acheteur aux présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières acceptées expressément et par écrit par ECLISSE.

1.3 Le fait qu'ECLISSE ne se prévale pas à un moment donné d'une clause des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## 2. COMMANDES

2.1 Toute commande est ferme et définitive dès sa confirmation écrite par ECLISSE.

2.2 Les commandes transmises par les représentants, agents ou salariés d'ECLISSE ne deviennent définitives qu'après confirmation écrite émise par ECLISSE et, le cas échéant, après versement de l'acompte requis.

2.3 Il appartient à l'Acheteur de fournir toutes les informations nécessaires à la commande, notamment la destination finale des produits. ECLISSE ne saurait être tenue responsable d'erreurs résultant d'informations incomplètes ou erronées.

## 3. ÉTUDES – CONSEILS – DOCUMENTATION

3.1 Les études, plans, conseils ou recommandations fournis par ECLISSE le sont à titre purement indicatif et ne constituent pas un engagement contractuel.

3.2 L'Acheteur demeure seul responsable de la validation technique des produits auprès de son maître d'œuvre, architecte ou tout autre professionnel compétent, dans le respect des règles de l'art et des prescriptions d'utilisation.

## 4. PRIX

4.1 Les produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

4.2 Les prix s'entendent hors taxes, hors frais annexes (transport, manutention, emballage spécifique, assurances)..

## 5. LIVRAISON – TRANSPORT – DÉLAIS

5.1 Les délais de livraison sont indiqués à titre purement indicatif et dépendent notamment des conditions d'approvisionnement, de fabrication et de transport.

5.2 Un retard de livraison ne saurait donner lieu à pénalités, indemnités ou annulation de commande, sauf accord écrit préalable d'ECLISSE. En tout état de cause, la commande ne pourra être annulée qu'en cas de retard supérieur à **60 jours calendaires** imputable exclusivement à ECLISSE.

5.3 Le transport est effectué aux risques de l'Acheteur, y compris lorsque les marchandises sont expédiées franco.

5.4 Le déchargement est effectué sous la seule responsabilité de l'Acheteur.

## 6. RÉCEPTION – RÉCLAMATIONS

6.1 L'Acheteur doit vérifier l'état et la conformité des produits lors de la livraison, en présence du transporteur.

6.2 Toute réserve doit être mentionnée précisément sur le bon de livraison et confirmée au transporteur par lettre recommandée dans les **3 jours**, conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce.

6.3 À défaut, les produits seront réputés conformes et aucune réclamation ne pourra être recevable.

## 7. GARANTIES – RESPONSABILITÉ

7.1 La garantie d'ECLISSE est strictement limitée au remplacement ou à la réparation des produits reconnus défectueux par ses services.

7.2 La garantie ne couvre pas les défauts résultant :

- d'une usure normale
- d'un stockage ou d'une hygrométrie inadaptée
- d'un montage non conforme
- d'une utilisation non conforme
- de modifications non autorisées
- de l'intervention d'un tiers

**7.3 La responsabilité totale d'ECLISSE est strictement limitée au montant HT facturé au titre de la commande concernée.**

7.4 ECLISSE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects ou immatériels, notamment pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle ou atteinte à l'image.

## 8. RETOURS

8.1 Aucun retour ne sera accepté sans accord écrit préalable d'ECLISSE.

8.2 Les produits retournés voyagent aux risques de l'Acheteur et doivent être retournés dans leur emballage d'origine, en parfait état.

8.3 Les produits déballés ou utilisés ne sont ni repris ni échangés.

8.4 Toute reprise acceptée entraînera une décote minimale de **20 % du montant HT**, augmentée des frais de transport aller et retour.

## 9. MODALITÉS DE PAIEMENT

9.1 Les factures sont payables à l'échéance indiquée, sans escompte.

9.2 Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- des intérêts de retard égaux à **3 fois le taux d'intérêt légal**
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de **40 €**
- une clause pénale de **15 %** du montant HT impayé

9.3 En cas de dégradation de la situation financière de l'Acheteur, ECLISSE se réserve le droit d'exiger des garanties ou de suspendre l'exécution des commandes en cours.

## 10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

10.1 ECLISSE conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix.

10.2 Les risques sont transférés à l'Acheteur dès la livraison.

10.3 L'Acheteur s'engage à informer tout tiers de l'existence de la réserve de propriété, notamment en cas de saisie.

## 11. FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (pandémie, grève, pénurie, rupture logistique, décision administrative, etc.).

L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de l'événement.

## 12. FORCE MAJEURE

Les données collectées sont traitées conformément au RGPD, exclusivement à des fins de gestion commerciale et contractuelle.

## 13. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence exclusive du **Tribunal de commerce de QUIMPER**, y compris en référé ou en appel en garantie.

## 14. ÉCO-CONTRIBUTION

L'éco-contribution relative aux déchets du bâtiment est répercutée à l'Acheteur professionnel sans possibilité de réfaction.

Numéro d'immatriculation : **FR302599\_04IITP**